

Rapport ESG

climat

2023

Garance **Retraite**





GARANCE RETRAITE

Partie I

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat 03

- A. Démarche générale de Garantie sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance 04
- B. Moyens internes déployés par l'entité 08
- C. Prise en compte des facteurs ESG au niveau de la gouvernance de l'entité 09
- D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre 10
- E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles 12
- F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à la stratégie nationale bas-carbone 15
- G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité 21
- H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité 23
- I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) 31

Partie II

Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement « SFDR ⁽¹⁾ » (UE) 32

- A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité 33
- B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique 34
- C. Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité 37
- D. Politique d'engagement 39
- E. Référence aux normes internationales 39

(1) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

Partie I
Informations issues
des dispositions
de l'article 29 de la loi
relative à l'énergie
et au climat



Notre monde subit des bouleversements de plus en plus profonds et fréquents qui conduisent à nous interroger sur la pérennité de l'existence telle que nous la connaissons aujourd'hui. Aussi, la gouvernance de Garance Retraite fonde sa politique RSE et ESG sur la conviction que sa responsabilité est double.

Investir à long terme nécessite de s'interroger à la fois sur les critères financiers et sur les conséquences liées aux facteurs de durabilité ainsi que l'alignement avec les valeurs que l'on porte.

Garance Retraite est aussi une entreprise qui doit servir de modèle. À ce titre, nous nous devons d'engager des initiatives permettant de concilier dynamique de durabilité et performance opérationnelle au bénéfice des adhérents, dans une logique court-termiste et long-termiste.

A.

Démarche générale de Garance Retraite sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

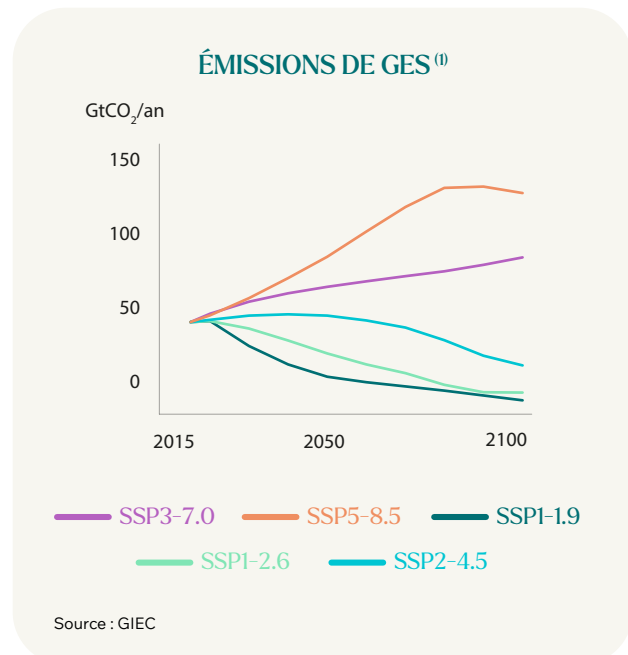
Résumé de la démarche ESG notamment dans la politique et la stratégie d'investissement

La nécessité d'agir, la cohérence avec la mission, l'approche par les risques et la lutte contre le réchauffement climatique sont au cœur de la démarche. Elle se traduit également par des engagements concrets.

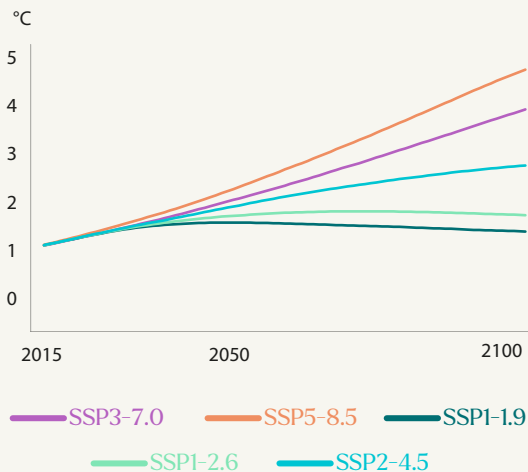
La nécessité d'agir pour le climat

Pour freiner le stock d'émission de gaz à effet de serre, il est urgent d'arrêter le flux d'émission. Ce principe est la clé de voute des politiques publiques, notamment celle de l'Europe ou la stratégie nationale bas carbone qui vise une neutralité d'émissions nettes en 2050 dite « Net Zero 2050 ».

(1) GES : Gaz à effet de serre



PROJECTIONS CLIMATIQUES



L'effort mondial à horizon 2030 s'avère insuffisant. La tendance est une hausse des émissions de 10 % alors que le besoin est une baisse de 45 % ⁽¹⁾. Ainsi les engagements sont de plus en plus volontaires : - 55 % en cible pour les émissions européennes de GES en 2030 comparées à celles de 2005.

La cohérence avec la mission de Garantie Retraite

Garantie Retraite partage cette préoccupation climatique et inscrit son action ESG dans un cadre plus large. La raison d'être « Partenaire de l'économie de proximité. Engagé, responsable, solidaire » de Garantie, sa mutuelle mère, l'amène naturellement à considérer le volet durable de ses placements.

En termes de comitologie, les aspects ESG sont traités par le comité opérationnel des risques qui se prolonge par le comité d'audit avec un lien plus large avec le comité RSE de Garantie Retraite.

En matière d'engagement à investir sur des thèmes à fort enjeu de durabilité ou encore de sélection d'Unités de Compte art.8 ou 9 SFDR, c'est-à-dire promouvant des caractéristiques ESG ou affirmant des objectifs durables, le pilotage s'effectue par le comité d'investissement.

Les principes sont déclinés au sein des politiques, en particulier celle portant sur la durabilité et la gestion des principales incidences négatives et sont structurés par l'adhésion aux PRI (Principes pour l'investissement responsable) depuis 2018.

Portée par le Conseil d'administration, cette volonté répond à une attente forte des adhérents qui, en tant que citoyens mais aussi en tant que professionnels (artisans et indépendants notamment), sont fortement sensibilisés à la problématique du réchauffement climatique.

De l'identification à la gestion des risques ESG : une préoccupation incluse dans la politique et les procédures de gestion des risques.

En amont de la politique de gestion des risques, le Conseil d'administration fixe une limite de tolérance au risque en matière d'ESG :

- **Les expositions aux risques ESG** doivent être prises en compte dans les limites, en particulier pour les pays émergents, les émetteurs privés carbo-intensifs, l'immobilier et les infrastructures.
- **La cohérence des trajectoires** des intensités carbone des investissements sur les émetteurs souverains et privés doit être surveillée au regard de l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Les missions réglementaires de la fonction gestion des risques ont été élargies pour inclure l'identification et l'évaluation des risques liés au développement durable. Cette fonction a également pour mission de rendre compte des risques, y compris ceux liés au développement durable, et de s'assurer du respect des limites. Les risques ESG et climatiques s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

Les scénarios de l'ORSA prennent déjà en compte un référentiel large incluant les risques environnementaux. Ils s'enrichissent de la capacité à évaluer les scénarios de place.

Garantie Retraite a mis en place une analyse des risques climatiques et, de manière plus générale, ESG. Les synthèses de risques ESG sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus.

Garantie Retraite inscrit pleinement la responsabilité sociétale de l'entreprise dans sa stratégie et s'engage auprès de ses parties prenantes, notamment en faveur de l'investissement responsable.

(1) cf rapport de synthèse sur les NDC – ONU Climat

Information des adhérents et bénéficiaires

Garance dédie certains espaces de ses sites internet (www.garance.com/documentation-produits-et-publications-en-matiere-de-durabilite et www.garance.com/publications) avec une information annuelle sur sa stratégie ESG Climat, sa politique RSE, sa politique de durabilité et de gestion des incidences négatives et sa politique de rémunération.

Le rapport annuel intégré est également l'occasion de partager l'implication de Garance Retraite envers l'ensemble de ses parties prenantes.

Liste des produits art. 8 et 9 SFDR et part des investissements prenant en compte des critères ESG

La prise en compte des critères ESG s'effectue à 2 niveaux : d'une part en termes de contraintes sur les émetteurs et d'autre part en termes d'engagement dans le processus de gestion.

La part d'investissement intégrant un process ESG (article 8 ou 9 du SFDR) est en progression par rapport à fin 2022 (15,4 % vs 10,2 %) notamment grâce à de nouveaux investissements sur la part non-côté et une bascule vers des ETF ESG sur la part OPC titres cotés.



LISTE DES PRODUITS ART.8 ET 9 ET PART DES INVESTISSEMENTS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Catégorie	VM	%	Contraintes ESG	Process ESG	art.8	art.9
Obligations directes	1 753	64,1 %	64,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
OPC titres cotés	679	24,8 %	24,8 %	5,7 %	5,7 %	0,0 %
Non coté	300	11,0 %	9,6 %	9,6 %	6,0 %	3,6 %
Cash	2	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %
TOTAL	2 733	100 %	98,6 %	15,4 %	11,7 %	3,6 %

Des exigences répercutées sur les partenaires en gestion d'actifs

Garance Retraite délègue à Indép'AM, filiale de Garance, elle-même société mère de Garance Retraite, la gestion de ses avoirs en titres cotés. Indép'AM est signataire des PRI et gérant de fonds ISR ou solidaire tels « INDEP ACTIONS ISR BAS CARBONE » et « Garance Équilibre Solidaire ».

Pour les tiers fonds utilisés pour les placements, notamment les fonds en non coté, Garance Retraite exige que les sociétés de gestion soient signataires des PRI ou que le fonds affiche des objectifs durables (art.9 SFDR) car cela permet de bien aligner les démarches ESG respectives.

« Les PRI favorisent *la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs.* »

Une labélisation de nos engagements

Garance Retraite bénéficie de l'adhésion de Garance aux PRI en tant que filiale.

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI en anglais)

Les PRI travaillent à la réalisation d'un système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.



B.

Moyens internes déployés par l'entité

Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG

Les analyses ESG portent sur 98,6 % du portefeuille. Elles sont prises en charge par la direction technique et financière de Garance dans le cadre d'une prestation intra-groupe.

Garance Retraite attache une importance forte à la maîtrise des données et à la compréhension des méthodologies nécessaires au suivi du respect de ses engagements ESG.

Garance Retraite s'est doté de la capacité à accéder de manière élargie aux indicateurs ESG pour ses portefeuilles, en s'appuyant sur la plateforme « Sequantis Transition Monitor », avec l'appui des fournisseurs suivants :

- Sustainalytics
- Carbon 4 Finance
- Climafin

Par ailleurs, pour compléter ses analyses, Garance Retraite utilise également des sources de données libres, notamment :

- **Pour les États** : banques mondiales, FMI, base Edgar de l'UE, indicateur de vulnérabilité climatique de l'université Notre Dame,
- Projections climatiques Météo France

Les *reportings* des gérants procurent également une information utile, particulièrement pour les fonds en non coté.

En matière d'analyse, les initiatives suivantes sont utilisées :

- **Principles for Responsible Investment (PRI)** qui proposent des réflexions méthodologiques et des initiatives diverses, notamment en termes d'engagement, de meilleures pratiques et de réglementation.
- **Transition Pathway Initiative (TPI)** : données indépendantes et en libre accès montrant si les plus grandes entreprises mondiales à fortes émissions adaptent leurs stratégies pour s'aligner sur les objectifs climatiques internationaux.

→ **Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA)** : une méthodologie et un outil gratuit et open-source, qui mesure l'alignement des portefeuilles financiers avec divers scénarios climatiques conformes à l'Accord de Paris.

→ **Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)** qui développe un outil permettant aux investisseurs d'évaluer l'exposition de leurs biens immobiliers sur la base de données relatives à l'énergie et aux émissions et de l'analyse des exigences réglementaires.

Le budget ESG Climat représente environ 5 % des coûts de la direction technique et financière et 15 % de son budget de données. Les analyses sont centralisées par une personne.

En termes de ressources techniques, un cadre d'analyse interne d'appréciation multicritère (dont ESG) des émetteurs souverains a été mis en place pour les limites pays : l'approche 360° du risque pays de Garance Retraite. Ce modèle est décliné plus loin dans ce rapport.

Renforcement des connaissances et des capacités

En 2023, l'équipe investissement s'est renforcée avec une personne supplémentaire puis a rejoint la direction technique et financière pour améliorer les échanges avec les équipes ALM et modélisation. Par ailleurs, la montée en puissance de la plateforme Sequantis Transition Monitor a permis une analyse plus approfondie des expositions ESG.

Garance Retraite souhaite élargir les UC associés à son offre de retraite individuelle, notamment avec des fonds supports faisant la promotion de caractéristiques ESG ou ayant des objectifs durables (art. 8 ou 9 du SFDR) ainsi que des fonds thématiques. Ce référencement s'effectue en partenariat avec Quantalys, spécialiste de la sélection de fonds. La formation et la sensibilisation des équipes commerciales sur ces sujets accompagne le référencement des fonds.

De manière générale, Garance Retraite cherche à donner du sens aux placements et le partager avec ses clients.

C.

Prise en compte des facteurs ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissance, compétences et exigence des instances de gouvernance

Garance Retraite, FRPS régi par le Code des Assurances, développe des activités de retraite supplémentaire. Conformément aux dispositions de ce code, les membres du Conseil d'administration disposent de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience requises.

À cet effet, les administrateurs bénéficient de formations en matière de gouvernance, d'analyse financière, réglementaire et stratégique. Sur la mandature en cours, la gouvernance de Garance Retraite est formée dans les domaines suivants :

- Gestion des risques,
- Pilotage des investissements,
- ESG Climat,
- Investissements durables et solidaires.

Intégration des critères de durabilité dans la politique de rémunération

Garance Retraite commercialise à travers ses intermédiaires en assurance une offre de produits de retraite professionnelle supplémentaire basée sur un fonds en euros dont la gestion est assurée conformément à la politique de risque de durabilité et de gestion des incidences négatives de Garance Retraite. Les préférences ESG exprimées par les clients n'ont aucune incidence sur la rémunération de l'intermédiaire.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration

Les risques de durabilité sont intégrés à la gestion des risques et les prérogatives en la matière du Conseil d'administration et de ses comités. Le rapport ESG Climat est présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le suivi des contraintes est rapporté au Comité des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP).



« Le rapport ESG Climat est présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. »



D.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Nos investissements concernés par la stratégie d'engagement

Garance Retraite délègue ses avoirs en titres cotés à Indép'AM, filiale de Garance. Les investissements de Garance Retraite en actions s'effectuent essentiellement *via* des fonds, gérés pour la plupart par Indép'AM. Les votes de Garance Retraite en direct ne concernent que quelques fonds en non cotés constitués sous la forme de société. C'est essentiellement le cas pour les fonds immobilier et infrastructure, sélectionnés pour leur engagement en matière durable.

L'engagement actionnarial

Bien qu'il n'y ait pas de dialogue direct avec les sociétés détenues, Indép'AM travaille avec d'autres actionnaires et *via* les engagements PRI pour s'engager sur des questions ESG.

Il est précisé dans le mandat de gestion que celui-ci s'exerce dans le cadre de la politique de placement et de l'allocation stratégique définie annuellement par Garance Retraite. Ainsi, les modifications décidées de la politique d'investissement ou les changements de contraintes de l'allocation stratégique se répercutent entièrement dans le mandat de gestion.

Cependant, pour les fonds ouverts dans lesquels Garance Retraite est investie, la stratégie de gestion et les contraintes mentionnées dans le prospectus s'imposent à Garance Retraite, par principe d'égalité des porteurs, ainsi que la politique de droit de vote du gérant. Cela est également le cas lorsque des ETF sont utilisés en ajustement tactique.

En ce qui concerne les fonds dédiés, Garance Retraite s'efforce de traduire ses orientations en matière ESG dans les cahiers des charges des fonds et les conventions de gestion signées avec les tiers.

Politique de vote et rapport sur l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

Indép'AM publie chaque année sa politique de vote en prenant en compte les critères de bonne gouvernance, de la structure du capital, de la cohérence de la stratégie et de l'impact social et environnemental dans l'exercice des votes aux assemblées générales.

Son rapport sur l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote est publié sur son site et montre qu'en 2023, Indép'AM a exercé les droits de vote lors de 94 assemblées générales (50 %) représentant 3885 résolutions. En particulier, le soutien à la transparence des informations ESG et l'incitation à respecter l'Accord de Paris ont été appuyés. On note que 40 % des votes consultatifs sur la section E « Prise en compte des critères ESG » ont été négatifs, les programmes manquant d'ambition.

À noter que la précédente catégorie « Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats / ESG... » dans le rapport sur l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote 2022 a été divisée en deux, créant ainsi une nouvelle section dédiée à l'ESG « Prise en compte des critères ESG ».



Les exclusions sectorielles et pays

L'exclusion sectorielle porte essentiellement sur le charbon, en excluant les entreprises de la *Global Coal Exit List* (GCEL) qui ont plus de 20 % de production d'énergie ou de leurs revenus issus du charbon. Cette exclusion est vérifiée, pour la partie en titres cotés :

	Poids Total	Nb	Poids Charbon	CSR Moyen
Génération au charbon	0,77 %	3	0,02 %	3,06 %
Services	0,00 %	1	0,00 %	9,00 %
TOTAL	0,77 %	4	0,02 %	3,10 %

CSR : Part du charbon dans le CA – Source : *Global Coal Exit List*

Il est intéressant de noter que la part du charbon dans le CA des entreprises concernées est nettement inférieure à l'année dernière (CSR moyen de 19.41 %) principalement en raison de la mise à jour des données de la société ENEL SPA qui a fortement réduit sa production d'énergie issue du charbon sur ces dernières années. Cette amélioration est la preuve que le financement des acteurs historiques du secteur de l'énergie doit continuer pour favoriser la transition énergétique.

Concernant le risque pays, Garance Retraite applique une approche 360° amenant à classer le risque pays en cinq groupes, en s'appuyant d'une part sur les déséquilibres macro-économiques et d'autre part sur un axe de gouvernance-développement. Les pays appartenant au groupe le plus risqué ne doivent pas dépasser 0,15 % en cumul par transparence sur les actions et les obligations. De plus, les pays des deux groupes les plus risqués sont exclus de notre scope d'investissement en direct.

« Le financement des acteurs historiques du secteur de l'énergie doit continuer pour favoriser la transition énergétique. »



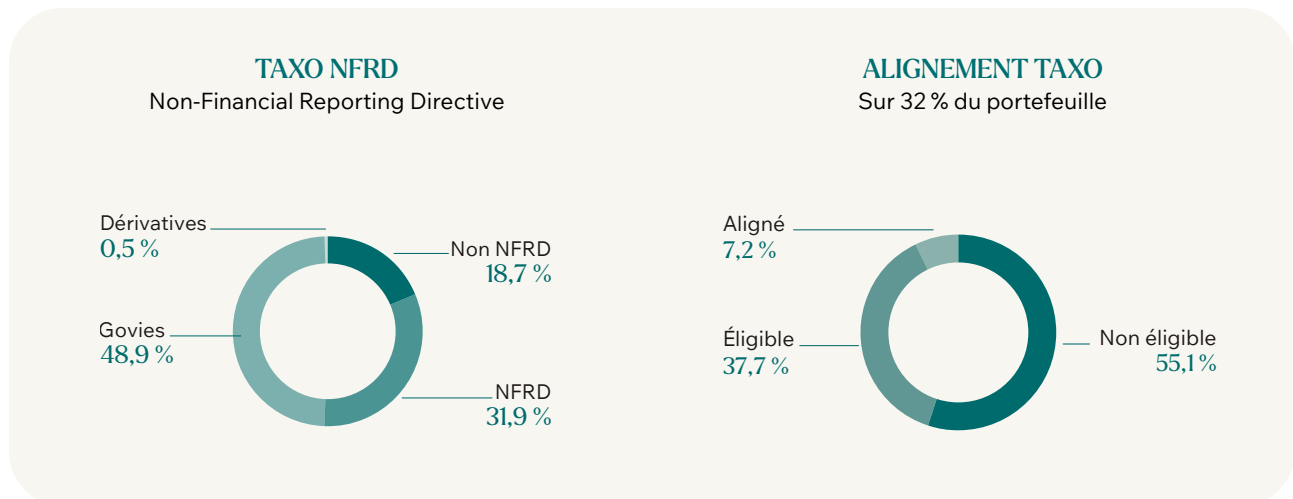
E.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

L'analyse porte sur les titres cotés uniquement.

Part des encours concernant les activités avec des objectifs environnementaux

Le portefeuille contient en transparence 49 % d'émetteurs souverains. Sur les 51 % restant, 19 % sont des émetteurs financiers et 32 % des émetteurs non financiers. Pour ces derniers, la part éligible à l'alignement avec la Taxonomie européenne est de 37,7 %, en légère augmentation par rapport au rapport 2022 (35 %) et la partie alignée de 7,2 %.



49 %

D'ÉMETTEURS
SOUVERAINS

19 %

D'ÉMETTEURS
FINANCIERS

32 %

D'ÉMETTEURS
NON FINANCIERS

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Le portefeuille est investi à hauteur de 4 % dans les secteurs liés aux combustibles fossiles tels que le gaz, le pétrole ou les minerais. La décomposition des poids en direct et *via* des sociétés financières permet de se rendre compte de l'impact non négligeable des financements d'énergie fossile *via* les émetteurs financiers. La part des encours dans les entreprises de ce secteur reste stable par rapport à 2022, Garance Retraite ayant pour objectif de continuer à encourager les acteurs de ces secteurs souhaitant s'améliorer.

Industrie	Secteur	Sous-secteur	Poids en direct	Poids <i>via</i> financières	
Fuel Extraction	Coal	Mining of coal and lignite (B05)	0,0 %	0,0 %	
	Coal	Mining and quarrying (B)	0,0 %	0,1 %	
Fuel Extraction	Oil	Manufacture of refined petroleum products (C19.20)	0,9 %	0,5 %	
	Oil	Wholesale of solid, liquid and gaseous fuels and related products (G46.71)	0,1 %	0,0 %	
	Oil	Retail sale of automotive fuel in specialised stores (G47.30)	0,1 %	0,0 %	
	Oil	Extraction of crude petroleum and natural gas (B06)	0,0 %	0,1 %	
	Oil	Transport <i>via</i> pipeline (H49.50)	0,0 %	0,0 %	
	Oil	Extraction of crude petroleum (B06.10)	0,2 %	0,1 %	
	Oil	Support activities for petroleum extraction (B09.10p)	0,0 %	0,0 %	
	Oil	Retail sale of automotive fuel in specialised stores (G47.3)	0,0 %	0,0 %	
	Oil	Support activities for petroleum and natural gas extraction (B09.10)	0,1 %	0,0 %	
	Oil	Extraction of crude petroleum (B06.1)	0,0 %	0,0 %	
	Fuel Extraction	Gas	Extraction of natural gas (B06.20)	0,2 %	0,1 %
		Gas	Trade of gas through mains (D35.23)	0,3 %	0,1 %
		Gas	Distribution of gaseous fuels through mains (D35.22)	0,3 %	0,1 %
Gas		Manufacture of gas (D35.21)	0,0 %	0,0 %	
Gas		Manufacture of gas; distribution of gaseous fuels through mains (D35.2)	0,0 %	0,0 %	
Gas		Support activities for natural gas extraction (B09.10g)	0,0 %	0,0 %	
Power Generation	Coal	Production of electricity (D35.11)	0,0 %	0,0 %	
	Coal	Production of electricity from coal (D35.11c)	0,1 %	0,0 %	
	Coal	Electric power generation, transmission and distribution (D35.1)	0,0 %	0,1 %	
	Coal	Trade of electricity (D35.14)	0,1 %	0,1 %	
	Coal	Electricity, gas, steam and air conditioning supply (D)	0,0 %	0,1 %	
	Coal	Electricity, gas, steam and air conditioning supply (D35)	0,0 %	0,0 %	
Power Generation	Oil	Production of electricity from oil (D35.11p)	0,2 %	0,0 %	
Power Generation	Gas	Production of electricity from gas (D35.11g)	0,2 %	0,1 %	
TOTAL			2,7 %	1,3 %	

Secteurs à fort enjeu de transition

Le logiciel PACTA permet également d'éclater le portefeuille par enjeu sectoriel et de le comparer à un univers actions ou obligations respectivement S&P 500 et iShares Global Corp Bond ETF.

La couverture de nos investissements *via* PACTA pour les données émetteurs est de 57 % pour la partie Action et de 71 % pour la partie Obligation Corporate.

Les valeurs montrent un mixte fossile/renouvelable plutôt mieux orienté en termes de transition pour les secteurs énergie et production d'énergie, et en retrait sur les véhicules électriques, notamment sur la partie Equity, cet écart s'explique en partie par la forte représentation de Tesla dans le S&P 500.



« Les valeurs montrent un mixte fossile/renouvelable plutôt mieux orienté en termes de transition »

57%

DE LA COUVERTURE DE NOS INVESTISSEMENTS POUR LA PARTIE ACTION

71%

DE LA COUVERTURE DE NOS INVESTISSEMENTS POUR LA PARTIE OBLIGATION CORPORATE

F.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et la stratégie nationale bas-carbone

Objectifs quantitatifs à horizon 2030

L'objectif a été fixé en 2022 et sera revu tous les 5 ans. Il porte sur les intensités carbone (scope 1 & 2), en transparence, plutôt que sur l'empreinte carbone. Il reprend la logique de l'Accord de Paris de viser « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5 °C »

L'empreinte carbone présente de nombreux biais. En particulier, elle est sensible aux mouvements de marché, au choix d'allocation et à l'accroissement de l'endettement des émetteurs qui fait baisser l'exposition carbone.

Nous ne l'utilisons pas pour le pilotage du portefeuille car nous ne souhaitons pas bannir du portefeuille les secteurs

les plus carbo-intensifs car c'est bien ceux-là qui doivent être incités à faire le plus d'effort de transition énergétique. Les mesures ne sont pas suffisamment homogènes pour tous les actifs pour retenir un objectif unique. Ainsi, nous distinguons les intensités suivantes :

- En GES/m² en kgCO₂e/m² pour l'immobilier
- En GES/PIB en tCO₂e/M€ de PIB pour les souverains,
- En GES/Chiffre d'affaires en tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires pour les émetteurs privés

Objectifs pour les émetteurs privés focalisés sur les secteurs à fort enjeux

Une « carbonisation » très concentrée sur 4 secteurs

INDICATEURS	PTF GM ACTION + OBLIG CORP+FIN	PTF ACTIONS	PTF OBLIGATIONS CORP+FIN EN DIRECT	PTF ACTION + OBLIG CORP+FIN	PTF ACTIONS	PTF OBLIGATIONS CORP+FIN	PTF VS BENCH	ACTIONS VS BENCH MONDE	OBLIG VS BENCH CORP €
	%	%	%	Intensité carbone (tCO ₂ e/M€ CA)			écart	écart	écart
Energy	6,8 %	2,5 %	9,1 %	207,78	172,72	213,22	- 37 %	- 34 %	- 39 %
Basic Materials	2,9 %	6,2 %	1,0 %	567,28	686,26	169,04	- 31 %	9 %	- 81 %
Industrial	9,7 %	15,8 %	6,4 %	46,77	28,67	71,68	- 35 %	- 51 %	- 5 %
Utilities	7,4 %	1,8 %	10,6 %	375,04	302,91	381,93	- 49 %	- 66 %	- 46 %

SECTEURS LES PLUS CARBO-INTENSIFS

26,9 % 26,3 % 27,1 %

INDICATEURS	BENCH	BENCH ACTIONS MONDE	BENCH CORP €	BENCH	BENCH ACTIONS MONDE	BENCH CORP €	EFFET ALLOC	EFFET PICKING
	Intensité carbone (tCO ₂ e/M€ CA)		%	%	%		tCO ₂ e/M€ CA	
Energy	330,3	262,0	347,4	4,4 %	5,0 %	4,2 %	8	- 8,3
Basic Materials	823,6	628,7	872,3	5,0 %	9,9 %	3,7 %	- 16,9	- 7,4
Industrial	72,3	58,9	75,6	10,3 %	20,5 %	7,8 %	- 0,4	- 2,5
Utilities	740,3	878,3	705,7	7,7 %	6,0 %	8,1 %	- 1,8	- 27,1

SECTEURS LES PLUS CARBO-INTENSIFS

27,3 % 41,4 % 23,8 %

Source : Garance, Bloomberg. Unité : tCO₂e / m EUR de chiffre d'affaires (intensité)

Les moyennes des intensités carbone (scope 1 et 2) en chiffre d'affaires sont calculées pour chaque secteur du portefeuille et comparées à un univers actions monde et obligations privées en euro.

Le classement par intensité décroissante des secteurs montre la forte concentration des intensités sectorielles : en premier, le secteur « Utilities » où on retrouve les producteurs d'électricité, suivi des autres secteurs carbo-intensifs (biens de base, énergie, industrie). Les secteurs des services et de la consommation ont des intensités carbonées nettement plus basses.

L'intensité carbone du portefeuille est proche de celles de ses univers de comparaison. Pour analyser davantage, on dissocie le choix effectué au niveau des valeurs c'est-à-dire l'intensité carbone au sein des secteurs et le choix provenant de l'allocation sectorielle.

Ces chiffres expliquent l'effet *picking* des émetteurs les plus vertueux parmi ces secteurs ainsi que la tendance générale des émetteurs à faire baisser leurs intensités carbonées. Les émetteurs de Garance Retraite classés en *Utilities* enregistrent une intensité de 375, bien inférieure à la moyenne pondérée du *benchmark* (740) ce qui confirme l'importance de notre stratégie.

Concernant la répartition dans ces quatre secteurs, le portefeuille des émetteurs privés est composé de 26 % d'actions de ces secteurs et 27 % sur les obligations. Cela représente une moindre allocation de la part des actions par rapport au *benchmark* (41 %) et une surallocation de celle des obligations (23 %).

On note tout particulièrement une moins forte pondération des actions dans les *Utilities* (-4,19 %) et une surpondération des obligations dans le secteur de l'énergie (+4,95 %). Globalement, Garance Retraite parvient à équilibrer ses investissements financiers avec ses responsabilités environnementales.

On constate ainsi un effet allocation défavorable sur les secteurs les plus carbo-intensifs et en particulier l'Énergie. Cependant, le choix de valeur permet d'obtenir des intensités carbonées bien plus basses au sein de ces secteurs qui au global compensent l'effet défavorable de l'allocation.

Ce point est important car il illustre bien ce que Garance Retraite recherche : encourager les émetteurs les plus vertueux sans pour autant fuir les secteurs carbo-intensifs car c'est bien sur ces secteurs que le besoin de transformation est élevé.



Méthodologie

Les données carbonées reportées par les entreprises sont celles publiées en 2023 pour l'exercice 2022 et consolidées sur le portefeuille pro forma à fin 2023.

Les scopes d'émission retenus pour l'analyse sont le scope 1 (émissions directes) et le scope 2 (émissions indirectes), telles que définies par le GHG Protocol. Tous les calculs ont été faits en émissions CO₂ équivalentes, les grandeurs financières étant converties en euro. Les données sont celles publiées par les entreprises et collectées au travers d'abonnement à des bases de données.

Pour le portefeuille, les mesures d'intensité sont réalisées en GES/Chiffre d'affaires en euro ou bien en émission financée (GES/financements en euro), la valeur des fonds propres augmentée de la dette nette étant retenue pour le dénominateur pour les financements, sur la base de l'entreprise value. Pour la consolidation au niveau portefeuille et le calcul des émissions en valeur absolue, les émissions financées sont privilégiées car elles sont homogènes aux montants investis du portefeuille. Cependant, cette mesure présente de nombreux biais, notamment la valorisation du marché actions.

Ainsi, pour juger de la performance opérationnelle et assurer les comparaisons entre secteur, l'intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires est préférée car elle s'avère plus stable et homogène.

Un objectif de réduction de l'intensité carbone de 4 % par an pour les secteurs carbo-intensifs

Le TPI (*Transition Pathway Initiative*) analyse les engagements des entreprises au regard de différents scénarios de réchauffement. Il suggère un taux de réduction sur les secteurs à forts enjeux de -20 % sur 5 ans et -40 % sur 10 ans pour être en dessous de 2 degrés et un peu plus sur les *Utilities*.

	Intensité	RÉDUCTION 2020-2025				RÉDUCTION 2020-2030			
		1,5°C	<2°C	2°C	Pledges	1,5°C	<2°C	2°C	Pledges
Electricity Utilities	tCO ₂ e / MWh	-34 %	-24 %	-	-9 %	-68 %	-50 %	-	-20 %
Oil & Gas	gCO ₂ e / MJ	-17 %	-10 %	-	-4 %	-34 %	-20 %	-	-7 %
Steel	tCO ₂ e / t	-	-21 %	-9 %	0 %	-	-38 %	-25 %	-1 %
Aluminium	tCO ₂ e / t	-	-21 %	-17 %	-11 %	-	-39 %	-40 %	-22 %
Cement	tCO ₂ e / t	-	-5 %	0 %	2 %	-	-18 %	-7 %	-2 %
Autos	gCO ₂ e / km	-	-40 %	-17 %	-7 %	-	-65 %	-32 %	-11 %

Source : *Transition Pathway Initiative*

Nous nous basons sur ces éléments pour cibler un rythme de décarbonation de 4 % par an pour les quatre secteurs carbo-intensifs (*Utilities*, *Bien de base*, *Energie*, *Industrie*).

La performance carbone opérationnelle est assimilée à la capacité pour une entreprise à réduire ses émissions de carbone par rapport à son niveau d'activité. Afin de rendre la comparaison possible pour tous secteurs, cette performance est approximée par l'intensité carbone du chiffre d'affaires, exprimée en tonne de CO₂eq (équivalent) par million d'euros de chiffre d'affaires. Cette performance au niveau du portefeuille (respectivement de l'indice) se calcule par moyenne pondérée des expositions sur chaque émetteur, et si elle est absente par l'utilisation de la médiane de son secteur ou sous-secteur d'activité.

Pour les quatre secteurs les plus carbo-intensifs, l'intensité carbone du portefeuille est bien en dessous de leurs moyennes respectives, diminuées de 4 % par an, avec 2021 comme valeur de référence.

Secteur GICS	Poids Action	Poids Oblig	Moy. Pond IC* Action	Moy. Pond IC* Oblig	Intensité Carbone	Limite
Energy	0,36 %	2,30 %	172,7	213,2	207,8	303,9
Basic material	0,87 %	0,26 %	686,3	169,0	567,3	757,7
Industrial	2,21 %	1,60 %	28,7	71,7	46,8	66,5
Utilities	0,25 %	2,65 %	302,9	381,9	375,0	681,0

14 %
25,10 %

* IC : Intensité Carbone

Un objectif de réduction de l'intensité carbone de 4 % par an pour les États

Pour mettre en perspective les différentes mesures, les placements en dette souveraine ou supranationale sont répartis entre pays développés et pays émergents. En effet, les actifs émergents sont un investissement de diversification, et se différencient nettement des pays développés tant par leur niveau de risque que leur potentiel de rentabilité. On constate aussi des différences significatives entre pays développés et émergents du point de vue de leur exposition carbone.

La distinction pays développés/émergents est préférée à la notion OCDE/non OCDE car il semble important de reclasser des pays comme le Mexique ou la Turquie au sein d'un univers émergents, notamment du fait de leurs critères ESG.

Ainsi, chaque composante est comparée à un indice représentatif :

- **Pour les pays développés** : la partie État des portefeuilles consolidés des organismes d'assurance pour la zone Euro que calcule l'EIOPA,
- **Pour les pays émergents** : un indice de dette émergente souveraine en devise locale.

Expositions carbone souveraines



Méthodologie

Pour consolider les émissions du portefeuille, il est nécessaire d'utiliser une intensité carbone en millions d'euros de dette qui est ensuite appliquée aux montants investis. Pour la dette publique, nous tenons compte de l'ensemble des émissions qui constituent l'ensemble des financements : dette publique, dette privée, actions du secteur privé.

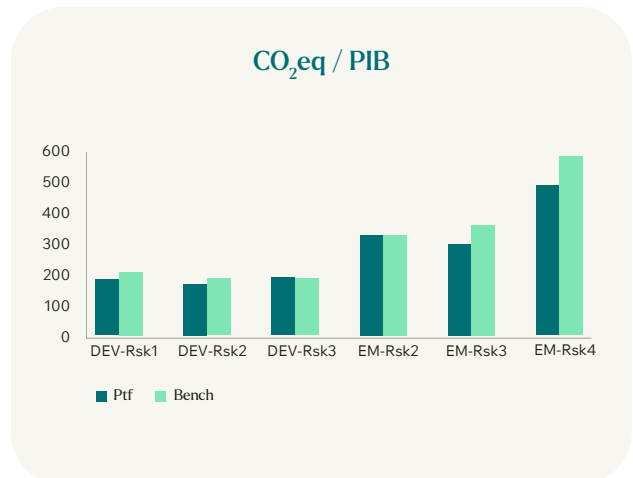
Les données proviennent du FMI, de la banque mondiale et de la base EDGAR de la commission européenne. Elles sont libres d'accès. Les données d'émissions de GES sont de 2018 tandis que les émissions CO₂ sont plus récentes (2021). Ainsi la variation des émissions de CO₂ de 2018 à 2021 est utilisée pour estimer les GES en 2021 qui ne sont pas disponibles.

Pour comparer les éléments du portefeuille, l'intensité carbone qui rapporte les émissions de GES au PIB est privilégiée car elle prend en compte les émissions sur une base large et reflète le périmètre sur lequel l'ensemble des politiques publiques s'appliquent.

	% Ptf	GHG/ PIB	CO ₂ /PIB 2018-2021 % variation
DEV	43,20	173,20	- 12,60
DEV (Benchmark)	100,00	188,51	-13,15
Écart Bench DEV		- 15,31	- 0,55
EM	3,90	317,50	- 19,52
EM (Benchmark)	98,00	447,31	- 17,34
Écart Bench EM		- 129,81	- 2,17

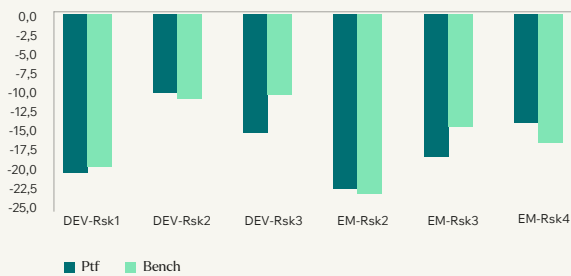
Sources : Garance Retraite, Banque mondiale, EDGAR (Commission Européenne)

Le portefeuille est bien positionné car les intensités carbonées du portefeuille sont inférieures aux univers de comparaison représentant les pays développés et les pays émergents. Cela reste vrai si on affine la comparaison avec la classification Garance Retraite du risque pays de 1 à 5 (voir partie risques ESG). On note que l'intensité carbone des pays émergents (EM) est bien plus élevée que celle des pays développés (DEV)



En termes d'évolution, l'intensité CO₂/PIB diminue de près de 13 % sur 3 ans sur la composante pays développés et de 16 % sur la composante pays émergents. Cependant, comme le niveau de départ est meilleur, le potentiel d'amélioration est moindre, notamment pour la France qui a un poids important dans le portefeuille.

ÉVOLUTION ÉMISSIONS CARBONE SUR 3 ANS



Dans le cadre de l'Accord international sur le climat, les pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Chaque État a donc rendu publique une contribution décidée à l'échelle nationale, appelée INDC⁽¹⁾. Les contributions nationales regroupent des objectifs d'atténuation, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et les objectifs d'adaptation, qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus.

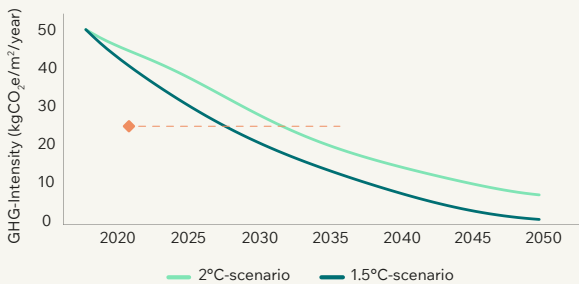
Pour compléter ces objectifs qui ne suffisent pas, nous ciblons également un rythme de baisse de 4 % par an à horizon 2030.

Un objectif de maintien de l'efficacité énergétique pour l'immobilier

La stratégie immobilière étant déjà fortement tournée vers l'immobilier dont l'efficacité énergétique est démontrée, les possibilités d'amélioration sont limitées. En effet, l'intensité carbone moyenne de 24,4 est déjà alignée avec la trajectoire 2030.

Ainsi l'objectif sera de préserver cette intensité carbone.

GLOBAL BUILDING SECTOR GHG INTENSITY PATHWAY (1,5°C AND 2°C TARGET)



Source : CRREM



Méthodologie

Les données relatives à l'intensité carbone des immeubles correspondent à la mise en transparence des parts libérées des fonds immobiliers et sont communiquées par les sociétés de gestion. Elles sont complétées par les superficies des immeubles et les valorisations ainsi qu'un indicateur pour savoir si l'immeuble est en exploitation ou en cours de livraison.

Certaines données doivent être converties en tCO₂ à partir des certifications ou bien en fonction de multiples pour passer de la consommation d'énergie primaire aux émissions de GES en tCO₂e.

L'intensité carbone de chaque immeuble est multipliée par sa superficie et consolidée au prorata de l'actif net détenu par Garantie Retraite. Cette approche d'émissions financées permet d'affecter une émission de tCO₂e à la poche immobilière.

Les obligations de reporting SFDR amèneront à avoir une information plus précise à l'avenir.

(1) INDC: *Intended Nationally Determined Contributions*

Gestion de fonds indiciels

Garance Retraite utilise des fonds indiciels pour ses placements. Ils sont traités comme d'autres fonds, notamment pour leur mise en transparence, et pour les positions plus structurelles des ETF à orientation ESG sont privilégiés.

Lien avec les autres indicateurs ESG de la stratégie d'investissement

La stratégie d'alignement climat est complémentaire des autres indicateurs ESG. En effet, elle se rattache aux principes de matérialité qui guident l'évaluation des risques car elle cible directement les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et permet d'amoindrir l'impact d'une hausse du coût carbone ou bien d'une dépréciation des actifs fossiles.

Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement

Pas de changement significatif intervenu sur l'année.

Révision et suivi des objectifs

La révision des objectifs est pluriannuelle sur un cycle de 5 ans. Le suivi s'effectue trimestriellement sur la base des positions avec les dernières données ESG annuelles à disposition.

« La stratégie d'alignement climat est complémentaire des autres indicateurs ESG. »



G.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La stratégie passe par la définition d'un impact sur la biodiversité et d'une analyse des facteurs y contribuant.



Méthodologie

La MSA (*Mean Species Abundance*) sert de base au calcul. Cet indicateur est compris entre 0 et 100 %, 100 % correspondant à un écosystème non perturbé. Ainsi 1-MSA est l'impact. Cette mesure est multipliée par la surface d'exposition (en m²) pour avoir l'empreinte.

Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le BIA-GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des données d'activités :

- données sur les achats des entreprises ou des données directement liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre).
- données financières (chiffre d'affaires et montants d'achat).

Le lien activité-empreinte s'effectue *via* le modèle GLOBIO qui évalue l'impact de différentes pressions sur l'intégrité de la biodiversité. Pour passer au niveau portefeuille, les intensités en M€ investies sont utilisées et appliquées aux investissements du portefeuille.

Les intensités terrestre et aquatique sont agrégées en tenant compte de leurs surfaces respectives (92,2 % et 7,8 %). La mesure distingue également l'aspect statique (depuis le début) et dynamique (impact de l'année).

L'impact sur la biodiversité est suivi en intensité c'est-à-dire en la ramenant en K€ pour les entreprises et en calculant ainsi sa moyenne pondérée pour le portefeuille.

Une variante est exprimée en part par milliardième de surface du globe et par Md€. La couverture du portefeuille est de 84,9 %

La comparaison à l'exercice précédent montre un impact bien moindre : 50,6 ppm/Md€ vs 62,4 en raison de deux facteurs, à la fois une amélioration de l'impact des émetteurs ayant la plus grosse empreinte mais également par un effet de baisse d'allocation sur ces mêmes émetteurs. L'aspect dynamique qui traduit l'impact annuel montre toujours une détérioration pour la biodiversité terrestre, même si celle-ci est en diminution.

IMPACT SUR L'ABONDANCE D'ESPÈCES : 50,6 ppm*/MdEur

	Statique **	Dynamique ***
Terrestre	55,3	3,7
Aquatique	4,2	0,1

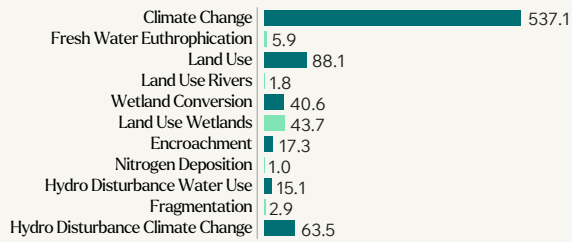
* Ppm : part par milliardième de la surface du globe.

** Statique couvre l'ensemble des impacts sur la biodiversité depuis l'origine.

*** Dynamique représente les impacts annuels.

L'analyse des facteurs influant la biodiversité du portefeuille montre que le changement climatique est de loin l'impact prépondérant, suivi des pratiques concernant l'exploitation et l'irrigation des terres et du stress hydrique.

FACTEURS



Notre action recoupe ainsi d'une part notre engagement pour lutter contre le réchauffement climatique et d'autre part des investissements ciblés sur des thèmes de développement durable.

Il n'y a ainsi pas d'objectif de MSA pris. Les objectifs d'alignement climat couvrent la biodiversité.

En matière d'engagement d'investissement, les orientations sont validées par le comité d'investissement.

Par ailleurs, le thème de la protection de la biodiversité sera un point d'attention de la stratégie d'engagement émetteur, pour l'information publiée comme pour les engagements pris par les entreprises.

La convention sur la diversité biologique a un objectif d'amélioration de 15 % de la biodiversité à horizon 2050 avec un jalon de +5 % en 2030. L'évolution des indicateurs de MSA traduit dans le temps la pression sur la biodiversité et permettra de se situer par rapport à ces cibles.

« Notre action recoupe notre engagement pour *lutter contre le réchauffement climatique* et des investissements ciblés sur des thèmes de *développement durable*. »

15 %

LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE A UN OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE 15 % DE LA BIODIVERSITÉ À HORIZON 2050 AVEC UN JALON DE +5 % EN 2030

H.

Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Processus d'identification des risques ESG et Climat

La politique de gestion des risques et ses sous-politiques sont revues annuellement tout comme la déclaration d'appétence et tolérance aux risques.

En ce qui concerne le climat, l'identification des risques de transition s'appuie sur le suivi des secteurs les plus concernés tandis que les risques physiques nécessitent une évaluation géolocalisée, à mailles plus ou moins fines.

En complément, les scénarios physiques et climatiques contribuent à mesurer la matérialité des risques et à décider de leur gestion. Il est important que ces scénarios envisagent plusieurs points dans le temps pour les projections afin d'apprécier l'horizon où le risque devient impactant.

En ce qui concerne les expositions ESG, Garantie Retraite s'appuie sur des scores émetteurs qui permettent d'identifier notamment les concentrations de ceux ayant une note de risque élevé dans un des trois domaines. Le suivi des controverses peut également permettre d'identifier des émetteurs plus fragiles.

Pour les États, une approche 360° est mise en place qui permet de s'interroger sur les déséquilibres macro-financiers ainsi que sur les critères ESG.

Risques ESG

L'évaluation ESG des États

Les limites d'investissement par émetteur sont adaptées pour tenir compte du groupe de classification du pays d'appartenance : plus le groupe est risqué du point de vue macroéconomique et ESG, plus la limite est basse. De manière transverse, l'exposition cumulée sur chacun des groupes est réduite plus que proportionnellement au risque car cela permet d'aligner la gestion déléguée sur le souhait de Garantie Retraite de ne pas faire trop de compromis lorsqu'il s'agit d'aller chercher de la prime de risque sur les pays émergents.

Le fait que Garantie Retraite ait défini un cadre strict permet une grande maîtrise des données et la capacité d'analyser le portefeuille et de le comparer à des univers d'investissements représentatifs.

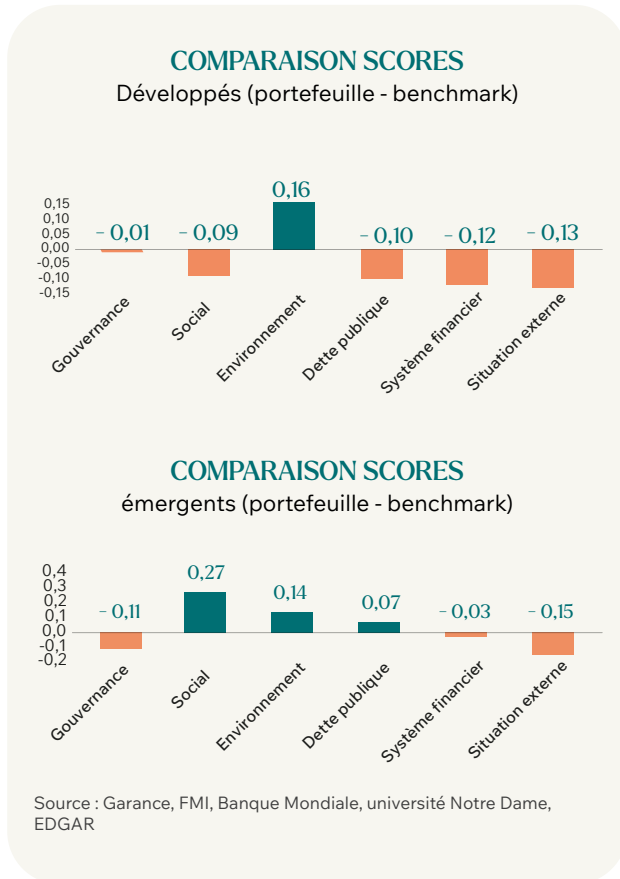
Approche 360° du risque pays de Garantie

	Gouvernance Dév.-Q1	Gouvernance Dév.-Q2	Gouvernance Dév.-Q3	Gouvernance Dév.-Q4
Dettes/Déficits Q4	3	4	5	5
Dettes/Déficits Q3	2	3	4	5
Dettes/Déficits Q2	1	2	3	5
Dettes/Déficits Q1	1	2	3	4

Garantie Retraite utilise un ensemble de critères macroéconomiques et ESG pour assigner, à chaque pays, un niveau de risque de 1 à 5, où les variables les plus discriminantes pour expliquer les notations ont été regroupées sur deux axes, l'un concernant les déséquilibres macroéconomiques et l'autre la gouvernance et le développement.

Le portefeuille est éclaté en pays développés (DEV) et pays émergents (EM), chacun réparti au travers des différentes classes de risques (dans les faits les DEV vont de 1 à 3 et les émergents de 2 à 4). La même analyse est effectuée pour l'univers de comparaison, ce qui permet d'avoir une comparaison qui apparait en vert si elle est favorable et en jaune sinon.

Chacun des indicateurs utilisés pour l'analyse est centré-réduit pour rendre les échelles comparables et les agréger de manière qui reste compréhensible.

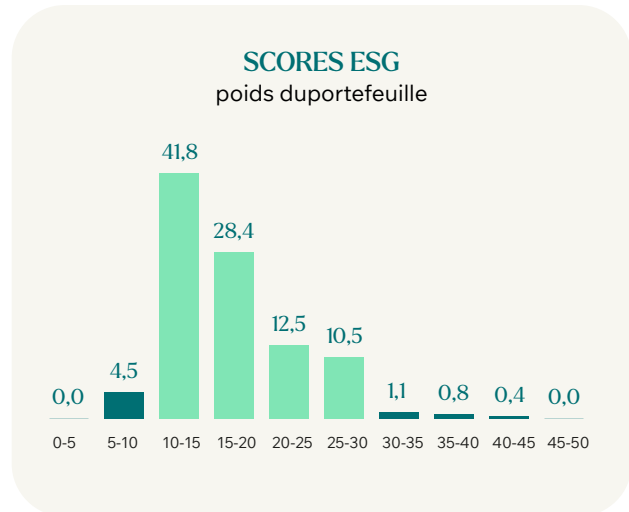


Cela permet de mettre en évidence les forces et faiblesses des pays présents dans le portefeuille :

- **un bon positionnement** sur les thèmes liés à l'environnement au travers les différents types de pays,
- **une recherche de finances publiques plus saines** dans les pays émergents avec quelques compromis en termes de gouvernance,
- **une dette publique et situation externe plus faible** dans les pays développés du portefeuille que l'univers de comparaison, largement due à la sous-exposition sur l'Allemagne.

L'évaluation ESG des émetteurs privés

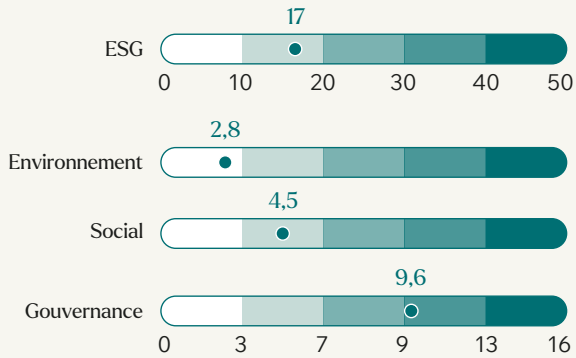
Le suivi est organisé à partir d'indicateurs agrégés (données 2023) sous la forme de score ESG par domaine. Cela permet de s'assurer de la faible représentation des émetteurs dans le quintile le plus risqués.



Particulièrement intéressant à noter est le fait que le poids des émetteurs dans la fourchette 0-20 est en augmentation entre 2022 à 2023 de 2,27 %, ce qui indique qu'un plus grand pourcentage du portefeuille est désormais alloué aux émetteurs dont les scores ESG sont compris entre 0 et 20. Cette évolution est le résultat de deux éléments : une amélioration de la note de risque des émetteurs en portefeuille et une meilleure sélection des émetteurs présentant un risque ESG réduit. En outre, il convient de noter que la fourchette de 5 à 10 a vu sa pondération augmenter de manière significative, passant de 2,7 % à 4,5 %.



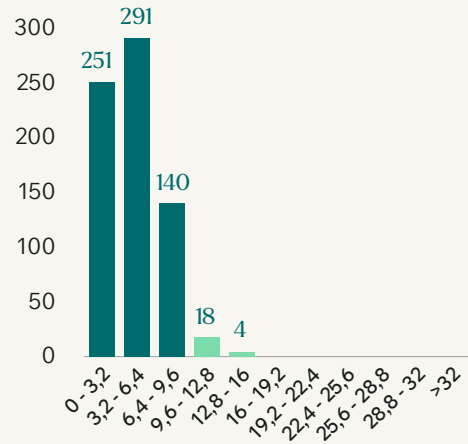
NOTATION DU RISQUE ESG : 17,0



Entre 2022 et 2023, le score du risque ESG du portefeuille a diminué globalement, passant de 17,5 à 17. Dans le détail, le score de la catégorie Gouvernance est passé de 10 à 9,6, ce qui indique une amélioration de la gestion et du contrôle des pratiques de gestion. La note attribuée à la composante sociale est passée de 4,7 à 4,5, ce qui suggère une avancée dans les questions sociales telles que les droits des employés, la diversité et l'inclusion, ou la responsabilité sociale des entreprises. La note environnementale passe de 2,7 à 2,8.

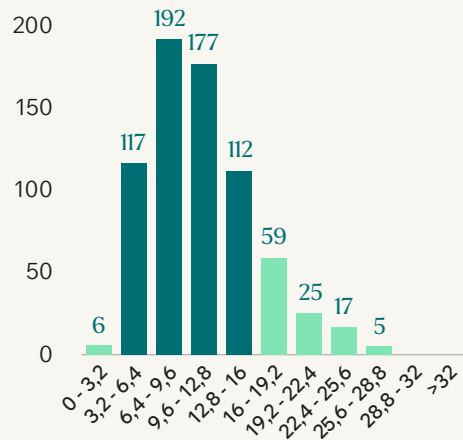
SCORES SOCIAUX

nombre de valeurs



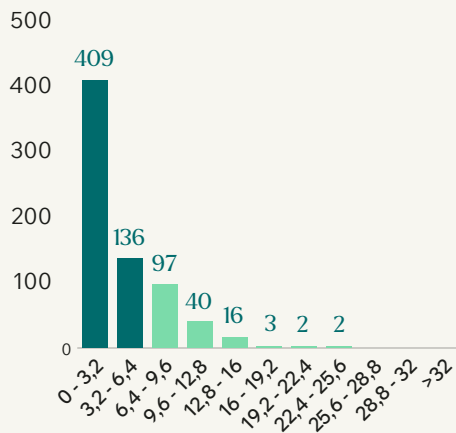
SCORES EN GOUVERNANCE

nombre de valeurs



SCORES ENVIRONNEMENTAUX

nombre de valeurs



En 2023, l'État Français reste l'émetteur le plus important mais montre une amélioration de son indice de risque ESG, qui est passé de 13,58 à 12,67, réduisant ainsi son empreinte sur la note de risque totale à 3,42. Les autres grands émetteurs, tels que l'État Espagnol et l'État Italien, affichent également une amélioration de leur indice de risque ESG. Globalement, le profil de risque ESG du portefeuille s'est amélioré entre 2022 et 2023, les principaux émetteurs affichant une baisse de leur indice de risque.

Évaluation risques climat physiques et de transition

Risques climat physiques et de transition pour les États

Les risques climat sont intégrés dans la classification de Garantie Retraite. Ils peuvent être différenciés selon deux catégories en particulier :

- **des risques physiques** résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques entraînant une perte de valeur des placements,
- **des risques de transition** résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, ceux-ci pouvant être précipités par des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes.

On notera également que des risques de réputation peuvent s'y ajouter dans le cas où des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes seraient remis en cause.



Méthodologie

Pour les risques physiques liés au climat, nous utilisons l'indice *Notre Dame Vulnerability Index* qui évalue la vulnérabilité d'un pays en considérant six secteurs vitaux : l'alimentation, l'eau, la santé, les écosystèmes, l'habitat humain et les infrastructures. Chaque secteur est à son tour représenté par six indicateurs qui représentent trois composantes transversales : l'exposition du secteur aux risques liés au climat ou aggravés par le climat ; la sensibilité de ce secteur aux impacts du risque et la capacité d'adaptation du secteur pour faire face ou s'adapter à ces impacts.

En ce qui concerne le risque de transition, nous privilégions l'analyse des *stranded assets*, c'est-à-dire les réserves énergétiques qui deviendraient inexploitable car émettant trop de gaz à effet de serre, ce qui est particulièrement vrai pour le charbon. La mesure que nous avons retenue est la rente énergétique qui consiste à rapporter au PIB l'écart entre la vente des énergies fossiles au prix de marché et le coût d'exploitation.

En complément, la part liée aux énergies fossiles pour la production ou la consommation d'énergie est également un bon indicateur des efforts de transition à effectuer : plus elle est élevée, plus le coût de la transition est élevé.

Les indicateurs sont ainsi agrégés pour le portefeuille et pour les univers de comparaison.

Le portefeuille souverains et supranationaux de Garantie Retraite montre une exposition limitée au risque climat physique et économique.

Sur la base des dernières données disponibles, la moyenne pondérée du portefeuille se compare favorablement sur la partie pays développés, c'est-à-dire avec une part liée aux énergies fossiles moins importante, la poche de pays émergents étant associée à des mix énergétiques et électriques légèrement moins bien positionnés que son *benchmark*.

On observe également que les pays émergents ont des expositions bien plus fortes aux *stranded assets*, et notamment au charbon, ce qui plaide pour une surveillance de ces expositions.

	Rente fossile (% PIB)	% production élec. fossile	% conso énergie fossile	Notre Dame vulnerability index
DEV	0,10	23,93	58,75	0,31
DEV (Benchmark)	0,05	37,70	67,69	0,31
Écart Bench DEV	0,04	- 13,78	- 8,94	0,00
EM	1,32	65,80	81,81	0,37
EM (Benchmark)	2,12	71,32	80,55	0,38
Écart Bench EM	- 0,79	- 5,52	1,27	- 0,01

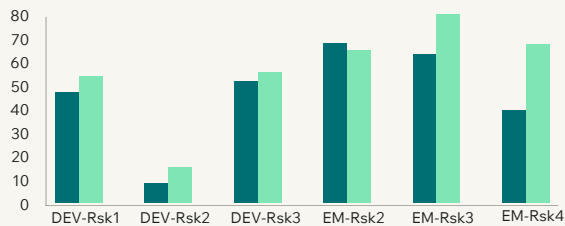
Sources : Garantie Retraite, Banque mondiale, Université Notre Dame

On notera qu'en matière d'exposition au risque physique, les mesures sont très alignées avec les univers de comparaison.

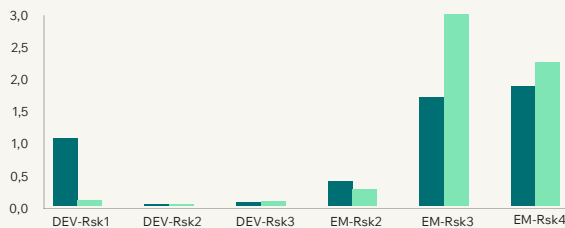
La moindre utilisation d'énergie fossile en ce qui concerne la consommation ou la production d'énergie s'explique par la forte exposition à la France (groupe DEV-2). Cependant, on constate également un positionnement favorable sur les autres catégories de pays.

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Part Fossile



RENTE FOSSILE



Sources : Garance Retraite, Banque mondiale

L'exposition à la rente fossile (revenu d'exploitation), essentiellement présente dans les pays émergents est bien moindre que l'univers comparable. Sur la partie des pays développés la légère surexposition de rente fossile par rapport au *benchmark* s'explique principalement par l'exposition à la Norvège.

Risques climat physiques



Méthodologie

Pour les scénarios liés aux risques physiques climatiques, nous utilisons la modélisation Climafin qui distingue différents risques induits dans le cadre d'un scénario RCP donné (ici RCP2-4.5), c'est-à-dire un réchauffement supérieur (2 à 4,5°C) aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

L'impact de scénario de risques climat physiques du portefeuille est modéré à hauteur de 0,73 %.

« L'impact de scénario de risques climat physiques du portefeuille est modéré. »

Chocs Physiques	Weight	Total	Coastal	River	Wildfire	Cyclone
Portefeuille	100,00 %	0,73 %	0,19 %	0,37 %	0,01 %	0,18 %

CHOCES PHYSIQUES PAR SECTEUR

Sector	Weight	Total	Coastal	River	Wildfire	Cyclone
C - Manufacturing	13,99 %	0,21 %	0,03 %	0,10 %	0,00 %	0,08 %
O - Public Administration	47,43 %	0,17 %	0,05 %	0,09 %	0,00 %	0,03 %
K - Financial activities	15,61 %	0,13 %	0,04 %	0,07 %	0,00 %	0,03 %
L - Real Estate	3,01 %	0,06 %	0,02 %	0,03 %	0,01 %	0,01 %
J - Information and communications	4,41 %	0,04 %	0,02 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %
D - Electricity and gas supply	3,50 %	0,03 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %
G - Wholesale and retail trade	2,39 %	0,03 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %
H - Transportation and storage	1,68 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
M - Scientific and technical	1,07 %	0,01 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
B - Mining and quarrying	1,12 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

CHOCES PHYSIQUES PAR PAYS

Country	Weight	Total	Coastal	River	Wildfire	Cyclone
France	36,83 %	0,18 %	0,05 %	0,09 %	0,00 %	0,03 %
États-Unis	5,79 %	0,08 %	0,01 %	0,07 %	0,00 %	0,01 %
Allemagne	5,38 %	0,08 %	0,02 %	0,04 %	0,00 %	0,02 %
Belgique	1,84 %	0,05 %	0,02 %	0,01 %	0,00 %	0,02 %
Italie	8,59 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %
Chine	0,87 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %
Japon	1,34 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,02 %
Pays-Bas	2,77 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
Taïwan / (République de Chine (Taïwan))	0,22 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %
Espagne	8,08 %	0,02 %	0,00 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %

Évaluation ESG des placements immobiliers et infrastructures

Immobilier durable

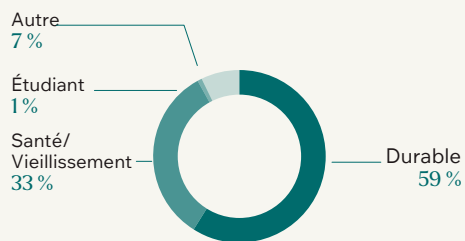
La stratégie d'investissement pour l'immobilier porte sur près de 171 M€ et s'effectue principalement au travers de fonds. Elle se concentre sur l'immobilier durable, c'est-à-dire avec des certifications d'efficacité énergétique et sur l'immobilier à impact sociétal positif, en particulier pour accompagner les enjeux de vieillissement de la population.

Le programme d'investissement de Garance Retraite permet à la fois de participer à la transition énergétique et est source d'opportunité d'investissement, tout en limitant les risques notamment réglementaires (ex : taxe carbone sur les immeubles inefficaces). Les investissements immobiliers sont ainsi analysés au regard de leur efficacité énergétique en étant particulièrement attentif à leurs labellisations environnementales.

L'autre axe majeur est orienté sur l'apport sociétal : problématiques de santé et/ou de vieillissement de la population tels les soins de suite et de réadaptation, cliniques psychiatriques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, résidences spécialisées pour personnes âgées non dépendantes ou, de manière plus accessoire, résidences étudiantes.

Au total, 93% des investissements immobiliers ont une dimension ESG et 45% démontrent une forte efficacité énergétique.

RÉPARTITION IMMOBILIER par enjeu ESG



Sources : Garance Retraite, sociétés de gestion

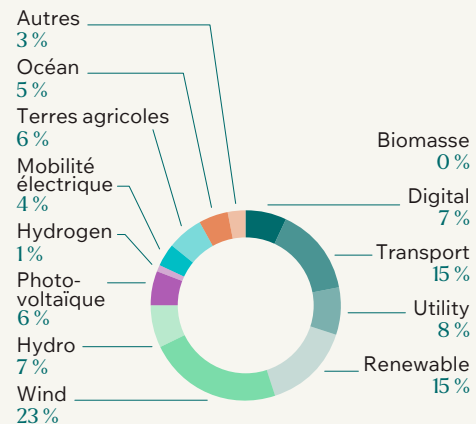
Infrastructure durable

Garance Retraite investit majoritairement en fonds infrastructures tournés vers le financement de la transition énergétique et la préservation des ressources naturelles. Les investissements de ces fonds portent sur des actions et des dettes de toutes catégories émises par des sociétés de projet.

Les investissements en infrastructure sont consacrés pour 52,6% à la transition énergétique : production d'électricité photovoltaïque, par éolienne ou biomasse ainsi que financement de l'innovation. Ces investissements sont ainsi parfaitement alignés avec les objectifs de contenir le réchauffement climatique.

On notera que les autres infrastructures concernent notamment le digital et les transports.

RÉPARTITION INFRASTRUCTURE par segment - GM



Les limites et difficultés de l'approche

Pour Garantie Retraite, l'intégration des critères ESG doit être cohérente avec la souplesse nécessaire :

- **aux prises de positions tactiques** proches d'indices (ETF, futures sur indice actions),
- **aux impératifs d'investir** dans des marchés liquides de dettes d'État à très long terme (30 à 50 ans voire plus pour faire face aux engagements),
- **à la diversification du portefeuille**, notamment en actifs des pays émergents,
- **à l'évolution potentielle des poids du portefeuille** due aux facteurs de risques financiers qui peuvent amener une distorsion majeure des poids du portefeuille.

Ces impératifs sont structurants et amènent à réfléchir par bloc ou en contribution à la tendance (*best in trend*) et pas seulement en *best in class*.

La notion d'actifs qui risquent d'être délaissés dans le processus de transition énergétique ou bien de l'impact matériel sur les *cashflows* que peuvent avoir le prix du carbone ou une taxe carbone aux frontières sont des éléments matériels à inclure dans les scénarios.

Au niveau de la gestion d'actifs, il est plus simple de définir des limites sur une information largement accessible et intégrée au système d'information en ciblant précisément des groupes d'émetteurs, voire des émetteurs directement. L'approche est d'effectuer des simulations pour maîtriser l'impact des éventuelles contraintes, en particulier sur les déformations de portefeuille liées aux facteurs financiers.

Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG au moyen de scénarios climat

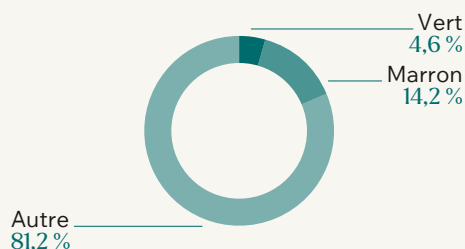
Garantie Retraite privilégie une approche par scénario pour évaluer la matérialité de l'impact des facteurs de risque ESG sur ses placements.

Le choix est de se rapprocher des scénarios de place (ACPR, IORP2, PRA) qui sont fondés sur une approche plus complète. Dans ce document, les scénarios du PRA (voir point G sur la biodiversité) et ceux de choc physique à partir des données Climafin (dans la partie sur les risques climat physiques pour les émetteurs privés) sont exposés. Ils sont effectués *via* la plateforme STM, ce qui assure un contrôle de la qualité des données.

Le scénario PRA permet, comme la taxonomie, de donner un éclairage sur les secteurs à contribution positive (vert) ou négative (brown). Le poids des secteurs « Brown » a augmenté de 2,2 %, cette augmentation étant principalement due au Secteur Immobilier Européen en raison de l'achat d'un nouveau siège social.

Garantie Retraite s'appuie sur une approche en transparence permettant la géolocalisation des expositions des émetteurs et l'évaluation de l'impact physique. Elle permet d'identifier les émetteurs ayant la plus forte contribution.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2023



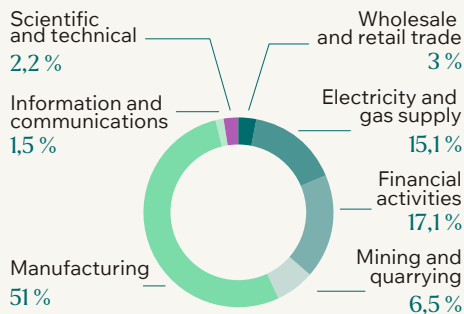
« Cette évaluation est également importante pour *l'immobilier*. Ainsi, pour le non coté, la bonne prise en compte du risque physique est ajoutée aux due-diligences. »

Les risques liés à la biodiversité

Au stade actuel, Garance Retraite a mis en place les outils de mesure d'empreinte de biodiversité. Le pilotage croise largement les engagements en matière de trajectoire climat ainsi que les investissements ciblés sur les thèmes durables favorables à la biodiversité.

Cela permet de situer les principales contributions : l'Europe sans surprise qui est la zone d'investissement privilégiée et d'un point de vue sectoriel, électricité et gaz, industrie et l'aspect indirect des institutions financières.

CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE



ALLOCATION PORTEFEUILLE

par zone géographique

Continent	Score	Poids	Contribution
Latin America and Caribbean	554,3	0,11 %	0,6
Asia / Pacific	65,9	3,65 %	2,4
Europe	63,7	85,79 %	54,7
Africa / Middle East	14,2	0,00 %	0,0
North America	44,7	10,45 %	4,7

I.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Garance Sérénité (produit en unité de rente) est classé en article 8 du règlement SFDR. Il promeut des caractéristiques ESG sans pour autant avoir des objectifs durables.

Partie II

Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement du « SFDR ⁽¹⁾ » (UE)



(1) 2019/2088 du parlement européen
et du conseil du 27 novembre 2019

A.

Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Garance Retraite (LEI = 549300YDD7NDQ2YLIZ27) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Garance Retraite

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Pour les émetteurs privés, Garance Retraite tient compte des 14 incidences négatives obligatoires :

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES
	2. Empreinte carbone
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
Biodiversité	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Pour les émetteurs souverains, Garance Retraite tient compte des 2 incidences négatives obligatoires :

Environnement	15. Intensité de GES
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Pour les actifs immobiliers, Garance Retraite tient compte des 2 incidences négatives obligatoires :

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles <i>via</i> des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Par ailleurs, Garance Retraite a également sélectionné les incidences négatives optionnelles suivantes :

Actifs immobiliers

Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie
-------------------------------	---

Emetteurs souverains

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	24. Score moyen en matière d'État de droit

B.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les tableaux suivants décrivent les valeurs et mesures utilisées pour chaque indicateur. Les valeurs sont calculées au 31 décembre 2023 sur la base des données disponibles les plus récentes à cette date.

La méthode de calcul de la couverture a été modifiée pour l'année 2023, ce qui explique les écarts de couverture et donc de valeurs entre le précédent rapport et celui-ci. Dans les faits, la couverture des émetteurs s'est améliorée sur l'intégralité des PAI.

ÉMETTEURS PRIVÉS			GARANCE 2022 ET 2023					
Catégorie	Incidence négative	Indicateur	Valeur		Mesure		Couverture %	
			2022	2023	2022	2023	2022	2023
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	63 434	63 457	tCO ₂ e	tCO ₂ e	38,60	39,14
		Émissions de GES de niveau 2	11 108	11 410	tCO ₂ e	tCO ₂ e	38,60	39,14
		Émissions de GES de niveau 3	569 243	615 126	tCO ₂ e	tCO ₂ e	39,73	38,50
		Émissions totales de GES	643 785	689 993	tCO ₂ e/ MEur	tCO ₂ e/ MEur	38,98	38,93
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveaux 1 et 2	33	31	tCO ₂ e/ MEur	tCO ₂ e/ MEur	39,87	39,75
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de niveaux 1 et 2	51	36	tCO ₂ e/ MEur	tCO ₂ e/ MEur	39,57	39,11
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,75	5,12	%	%	40,31	39,84
			5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	15,73	16,25	%	%
	Part de la production des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2,88			3,50	%	%	9,55
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,22	0,17	GWh/ MEur	GWh/ MEur	18,00
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,81	5,16	%	%	40,31	39,84

ÉMETTEURS PRIVÉS			GARANCE 2022 ET 2023					
Catégorie	Incidence négative	Indicateur	Valeur		Mesure		Couverture %	
			2022	2023	2022	2023	2022	2023
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01	0,00	t/MEur	t/MEur	4,75	0,25
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,32	0,34	t/MEur	t/MEur	20,83
Les questions sociales et de personnel		10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,03	0,00	%	%	40,31
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	22,15	12,27	%	%	38,32	39,51
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,26	0,35	%	%	1,26	1,62
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15,09	16,04	%	%	39,24	39,68
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,39	0,47	%	%	40,31	39,84

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, il est important de noter que les principaux contributeurs encore présents dans le portefeuille, tels que Buzzi, Engie, Veolia et Air Liquide, ont tous réalisé une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre depuis le dernier rapport ESG et Climat. Cette réduction a un impact direct et positif sur tous les PAI associés aux gaz à effet de serre (GES), couvrant les scopes 1, 2 et 3. Cette amélioration reflète les efforts continus de ces entreprises pour aligner leurs opérations avec les objectifs environnementaux globaux et renforce la pertinence de leur inclusion dans notre stratégie d'investissement durable.

Concernant les questions sociales, spécifiquement la diversité au sein des organes de gouvernance, les principaux contributeurs en portefeuille, à savoir BNP Paribas, AXA, Engie et Allianz SE ont tous montré une progression dans le ratio femmes/hommes au sein de leurs conseils d'administration et comités exécutifs. Cette augmentation de la mixité contribue à une gouvernance plus équilibrée et peut favoriser une prise de décision plus inclusive et représentative, ce qui est crucial pour le succès à long terme de ces entreprises dans un environnement économique et social de plus en plus exigeant en matière de diversité et d'inclusion.

Le reste des indicateurs évolue peu et demeure en ligne avec les objectifs de Garantie Retraite.

ÉMETTEURS SOUVERAINS			GARANCE 2022 ET 2023					
Catégorie	Incidence négative	Indicateur	Valeur		Mesure		Couverture %	
			2022	2023	2022	2023	2022	2023
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,07	0,07	KtCO ₂ e/ MEur	KtCO ₂ e/ MEur	46,94	47,12
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,00	0,00	%	%	46,94	47,12
Social	(Option/Tableau III) 21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	32,16	31,94	%	%	46,94	47,12
	(Option/Tableau III) 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00	0,00	%	%	46,94	47,12
	(Option/Tableau III) 24. Score moyen en matière d'État de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	32,50	32,12	%	%	46,94	47,12

ACTIFS IMMOBILIERS			GARANCE 2022 ET 2023					
Catégorie	Incidence négative	Indicateur	Valeur		Mesure		Couverture %	
			2022	2023	2022	2023	2022	2023
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0	0	%	%	85,33	100
	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	49,70	35,33	%	%	85,76	89,59
Consommation d'énergie	(Option/Tableau II) 19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,000166	0,000186	GWh. EP/m ²	GWh. EP/m ²	55,93	58,86

C.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Pour Garantie Retraite, la priorité va à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour atténuer cette incidence négative, un objectif de baisse des intensités carbone est décliné pour les émetteurs privés, les États et l'immobilier.

- **Pour les émetteurs privés**, la gouvernance et le respect des droits de l'homme sont pris en compte.
- **Pour les États**, Garantie Retraite est particulièrement attentive à une bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme, les dérives étant particulièrement préjudiciables.
- **Pour l'immobilier**, la finalité sociale est prise en compte.
- **Pour les infrastructures et le private equity**, la lutte contre la surexploitation des ressources naturelles (eau, océans, terres, matières premières) est également considérée.

L'atténuation des incidences négatives s'effectue au travers d'objectifs et d'engagements auprès des émetteurs.

« Pour Garantie Retraite, la priorité va à la lutte contre le réchauffement climatique. »



Les principaux indicateurs utilisés par Garance Retraite pour contrôler ses limites et ses investissements sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Thème	Incidence négative	Indicateur	PRISE EN COMPTE DANS LES PRINCIPALES CLASSES D'ACTIFS					Référence Annexe I Art. 29
			TITRE CÔTÉS			TITRE NON CÔTÉS		
			Dettes Souveraines	Dettes Privées	Actions	Immobilier	Infra et private Equity	
Environnement	Gaz à effet de serre (GES)	Intensité de GES Scope 1 & 2	Oui	Oui	Oui			Tableau I / Indic. 3 / 15
	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				Oui		Tableau I / Indic. 18
	Intensité de consommation d'énergie	Intensité de GES Scope 1 & 2				Oui		Tableau II / Indic. 19
Social	Violations Sociales	Liste des pays sujets à des violations sociales	Oui					Tableau I / Indic. 16
	Principes du Pacte Mondial	Violation des principes du Pacte Mondial		Oui	Oui			Tableau I / Indic. 10
	Principes du Pacte Mondial	Absence de contrôle		Oui	Oui			Tableau I / Indic. 11
Gouvernance	Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif	Oui					Tableau III / Indic. 21
	Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Oui					Tableau III / Indic. 22
	Score moyen en matière d'État de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif	Oui					Tableau III / Indic. 24

D.

Politique d'engagement

Voir Partie 1.D. du présent document.

E.

Références aux normes internationales

Voir Partie 1.A. « Une labélisation de nos engagements » du présent document.



LEXIQUE



ACF : Ajustement carbone aux frontières

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AIE : Agence internationale de l'énergie

CA : Chiffre d'affaires

CDP : *Carbon Disclosure Project*

CRREM : *Carbon Risk Real Estate Monitor*

CSR : *Coal Share of Revenue* - Part du charbon dans le chiffre d'affaires

DEV : Pays développés

EBITDA : *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority*

EM : Pays émergents

ESG : Environnementaux, sociaux et de gouvernance

ETF : *Exchange-Traded Fund*

FMI : Fonds monétaire international

GES : Gaz à effet de serre

GHG Protocol : *Green House Gas Protocol*

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

INDC : *Intended Nationally Determined Contributions*

ISR : Investissement socialement responsable

MSA : *Mean Species Abundance*

NACE : Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

NFRD : *Non Financial Reporting Directive*

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectif de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment*

PACTA : *Paris Agreement Capital Transition Assessment*

PIB : Produit intérieur brut

PRA : *Bank of England Prudential Regulation Authority*

PRI : *Principles for Responsible Investment*

PTF : Portefeuille

RCP : *Representative Concentration Pathway*

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SDA : *Sector Decarbonation Approach*

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure*

SSP : *Shared Socioeconomic Pathways*

STM : *Sequantis Transition Monitor*


TPI : *Transition Pathway Initiative*

UC : Unité de compte

USD : *United States dollar*

Garance Retraite,
fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS)
régis par le code des Assurances, Immatriculé au Greffe
du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro SIREN
907 943 989.

51 rue de Châteaudun – 75 442 Paris Cedex 09
www.garance.com

Conception et réalisation  **pwc**
Contact : fr_content_and_design@pwc.com
Crédits photos : Getty images

 **Garance**
L'épargne qui résonne avec vous